

Arrêté N° 2021-108

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master1 », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 8 avril 2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

MASTER 1 Psychologie de l'Education

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	M.Nicolas BALTENNECK	Président
Enseignant-chercheur Titulaire	Mme Marjorie POUSSIN	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	Mme Béatrice CLAVEL	MCF
Professionnel Titulaire	Mme Dolène CLERVILLE(Psy)	Professionnel
Professionnel Titulaire	M. Ludovic ISSARTEL (Psy)	Professionnel